

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE**

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 9

Nbre de pouvoirs : néant

Date de convocation : 19/10/2012

Date d'affichage : 19/10/2012

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 octobre 2012

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, M. PERROCHAUD, LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, MM. BORDIER, CROUTXE, Mmes PUCHEU, GUILHEM-BOUHABEN, MARTINEZ,
Absents excusés : GODIN Loïc, BOURGOING Pascal,
Secrétaire de séance : M. Gilbert LAVIE

N° 001 : MATERIEL DE BUREAU : CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR

Madame le Maire rappelle qu'un contrat de crédit-bail avait été souscrit auprès de la société RANK XEROX pour un photocopieur noir et blanc et qu'un contrat de maintenance avait été conclu avec son concessionnaire BUREAU 64.

Elle indique que la société BUREAU 64 a proposé l'installation d'un nouvel appareil plus performant (photocopieur couleur, télécopieur, scanner). Un nouveau contrat de crédit-bail se substituant au contrat en cours pourrait être conclu.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire un contrat de crédit-bail auprès de la société RANK XEROX pour la location d'un copieur multifonctions numérique couleur WorkCentre 7232, aux conditions suivantes :
 - . durée : 60 mois
 - . location mensuelle HT : 73 €
- **DECIDE** de souscrire un contrat de maintenance auprès de la société BUREAU 64 pour l'entretien du copieur WorkCentre 7232, aux conditions suivantes :
 - . coût mensuel de maintenance HT : 10 €
 - . tarification pages N&B HT : 0,0099 € la page sur la base de 930 pages par mois
 - . tarification pages couleur HT : 0,098 € la page
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de crédit-bail et le contrat de maintenance.

N° 002 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente un dossier adressé par le Groupement d'Intérêt Cynégétique CARMONLUCQ concernant le projet de création d'un parcours découverte consistant à offrir au public et plus particulièrement aux élèves des établissements scolaires, la possibilité de s'informer sur la vie du lièvre qui peuple nos campagnes. Ce parcours serait créé sur les communes de Monein, Lucq-de-Béarn et Cardesse. Elle indique que des aides financières ont été demandées par le GIC, notamment aux trois communes concernées, ainsi qu'à la fédération de chasse, au Conseil Général et à la Communauté de communes de Lacq.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 435,54 € au GIC CARMONLUCQ qui sera versée lors de la création du parcours découverte.
- **CHARGE** Madame le Maire de la poursuite de ce dossier.

N° 003 : PERSONNEL : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE « MAINTIEN DE SALAIRE »

Madame le Maire informe le conseil que la Mutuelle Nationale Territoriale dispose d'un contrat de prévoyance collective « Maintien de Salaire » pour les collectivités employant de 2 à 10 agents. Elle précise que ce contrat permettrait à nos agents titulaires affiliés ou non à la CNRACL ou non titulaires effectuant plus de 200 heures par trimestre de cotiser afin de bénéficier du versement de prestations « Indemnités Journalières » ou « invalidité ».

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de ce contrat.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la souscription d'un contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale à compter du 1^{er} novembre 2012.
- **PRECISE** que seront assurés au titre de ce contrat :
 - les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
 - les agents titulaires non affiliés à la CNRACL
 - les agents non titulaires effectuant plus de 200 heures par trimestre
- **PRECISE** que les garanties souscrites sont celles prévues à l'Option 2 décrite à l'article 2 des conditions générales, à savoir :
 - Indemnités journalières
 - Invalidité
- **PRECISE** qu'actuellement le taux de cotisation à la charge des agents est fixé à 1,32 %
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prévoyance collective « maintien de salaire »

N° 004 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire rappelle l'instauration par la loi de finances initiale pour 2012 d'un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Elle indique que la commune de Cardesse est contributrice au FPIC pour un montant de 523 € et précise qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au budget afin de permettre cette dépense.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les inscriptions de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Article 022 :	- 523 €	
Article 73925	+ 523 €	
	<hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/>	<hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/>
	0 €	0 €

DIVERS

- Madame le Maire indique qu'une cérémonie sera organisée comme chaque année le 11 novembre et rappelle qu'un nouveau nom a été rajouté au monument aux morts.

- Madame le Maire indique que l'école organisera une braderie de jouets le 15 décembre prochain.
- Les chasseurs ont offert le chevreuil pour le repas du 3^{ème} âge.
- Madame le Maire indique que de légers problèmes d'évacuation des eaux pluviales au niveau de la Vierge ont été recensés lors des intempéries du 20 octobre dernier. Un courrier a été adressé au Conseil Général pour demander l'achèvement des travaux.
- Les travaux Place de l'Eglise et chemin Goillaraut devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année. L'élagage des voies se fera d'ici fin novembre.
- Madame le Maire indique que des travaux d'extension ERDF ont été demandés à la commune pour desservir le Clos Castet. Le dossier a été transmis au SDEPA et nous sommes en attente d'une réponse.

Le Maire,
Bernadette PUYO